



AMAP à Cheval 2026/2027

Contrat « Poulets » ou « Volailles variées »



Du 24 Septembre 2026 au 24 Juin 2027

Productrice

Eloïse Le Grand

FERME LES SUEURS

91530 LE VAL SAINT GERMAIN

Référente du contrat

Sylvie TEILLET 06 63 46 59 50

courrier à : Amap à Cheval - Mairie 2 rue des Vignes 91680 BRUYERES-LE-CHATEL

ou : amapacheval@gmail.com

2ème page du contrat seulement à remplir, à signer et à transmettre **au plus tard
le Jeudi 10 Septembre 2026 à la référente du « Contrat-Volailles » : Sylvie TEILLET
06 63 46 59 50**

- soit lors d'une distribution le **jeudi soir** (19h45/20h30) au local en face de la mairie.
- soit à AMAP – Mairie, 2 rue des Vignes - 91680 Bruyères-le-Châtel, ou dans la boîte à lettres de la mairie directement
- Il devra être accompagné de 1 à 3 chèques d'acompte à l'ordre de « **FERME DES SUEURS** ».

Le contrat comprend :

- **L'approvisionnement** en volailles de qualité, issues de mon exploitation, élevées selon les normes de l'agriculture biologique et certifiées AB. En cas de souci exceptionnel d'approvisionnement (variation de la quantité fournie ou annulation), l'information sera donnée à la référente du contrat, au plus tard, au début de la semaine de livraison.
- **10 livraisons dans l'année** , du 24 Septembre 2026 au 24 Juin 2027
- **La possibilité de choisir** entre le contrat « **Poulets** » ou le contrat « **Volailles variées** » :
 - **Poulets :** 10 poulets à 11 €/ kg
 - **Volailles variées :** 6 poulets à 11 €/ kg + 3 pintades à 13 €/kg + 1 canette à 14 €/kg (jeune cane env 2 kg)
- L'encaissement d'un acompte de **18 €/ volaille, soit en tout 180 €**, en 1, 2 ou 3 chèques joints au contrat. **Ce montant sera ajusté à la dernière livraison.** Il sera pris en compte, d'une part, la somme de 180 € déjà perçue et, d'autre part, le cumul des prix des volailles effectivement livrées à l'adhérent.e, en fonction des poids comptabilisés exactement lors de chaque livraison.

10 dates de livraison (1 volaille par livraison) à partir du **jeudi 24 Septembre 2026.**

Jour de livraison : Le **JEUDI de 19h45 à 20h30**, au local en face de la mairie de Bruyères-le-Châtel

En 2026 : Les 24 Septembre , 15 Octobre , 19 Novembre , 17 Décembre

En 2027 : Les 04 Février , 04 Mars , 1^{er} Avril , 29 Avril , 27 Mai , 24 Juin .

(pas de livraison en janvier)

Merci de conserver cette 1ère page avec toutes les infos



AMAP à Cheval 2026/2027

Contrat « Poulets » ou « Volailles variées »

Du 24 Septembre 2026 au 24 Juin 2027



Ce contrat est conclu entre l'Adhérent.e, d'une part:

Mme / M. :

Adresse :

Téléphone : E-mail :

et la Productrice, d'autre part : **Eloïse Le Grand - FERME LES SUEURS - 91530 LE VAL SAINT GERMAIN**

Je soussigné.e,

adhérent.e de l'AMAP à Cheval, à jour de ma cotisation 2026 -2027, souscris un contrat « **Volailles** » avec **Eloïse Le Grand** et m'engage pour cette saison à venir retirer ma volaille aux dates indiquées.

Je suis solidaire des aléas exceptionnels de production : pertes dues aux intempéries, problèmes phytosanitaires et éventuels décalages dans les dates de livraison.

Je suis informé.e que je dois prévoir une glacière ou un sac isotherme le jour de la livraison.

Toute volaille non retirée le jour de la livraison sera proposée aux autres adhérents. Si elle ne peut être attribuée, elle me sera facturée.

Je choisis (entourer)

- le contrat « **Poulets** »

ou

- le contrat « **Volailles variées** »

Je joins à titre d'acompte à mon contrat signé,

- 1 chèque de **180 €**
- ou 2 chèques de **90 €**
- ou 3 chèques de **60 €**

à l'ordre de « **FERME DES SUEURS** », datés du **jour de leur création**.

Nom de ma banque :

Nom de l'émetteur :

N° des chèques : 1 2 3

Ce contrat instaure un partenariat avec Eloïse Le Grand.

Le souscripteur achète une partie de la production et contribue à préserver l'exploitation agricole.

En contrepartie, le producteur s'engage sur la provenance exclusive des produits issus de son exploitation et les méthodes de production biologique de ses produits.

Fait à

le

Signature de l'adhérent(e)

Signature d'Eloïse Le Grand

